

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le onze juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauflieu, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence DUVIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES et MS, Raymond DEMOLLIENS, Jean-Maurice DOTTE, Philippe LECLERC, Patrick SCHIMEL, Maryline VASSEUR, Emmanuel DENORME, Nathalie RANSON, Sandra GERULUS, Pierre MALINGUE, Emmanuelle CHARROUX, Romain FRANCOIS, Pascale PICARD, formant la totalité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS : Mme Danièle OLIVIER et M. Amaury VANDEPUTTE.

1) **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Emmanuelle CHARROUX est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire sollicite l'ajout en point 7 d'une décision modificative relative au fonds de concours dû à Amiens Métropole pour les travaux d'effacement des réseaux route de Plachy. Le conseil donne son accord par 13 voix.

2) **COMPTE RENDU DU 16 JUIN 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

3) **ARRET DE PROJET PLU.**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente ledit projet. Elle explique qu'en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU et, qu'en application de l'article L 123-9 dudit code, ledit document doit être "arrêté" par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes mentionnées aux articles L 123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants, L.300-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 février 2009 prescrivant l'élaboration du PLU approuvée et fixant les modalités de la concertation et objectifs ;

Vu le débat effectué au sein du Conseil Municipal le 09 juillet 2012 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Vu la concertation publique qui s'est déroulée à la salle communale le 22 mars 2013 et pendant laquelle aucune observation particulière n'a été émise ;

Vu le projet de PLU et notamment ;

- ✓ Le rapport de présentation ;
- ✓ Le projet d'aménagement et de développement durable ;
- ✓ Les orientations d'aménagement et de programmation ;
- ✓ Le règlement écrit et graphique ;
- ✓ Les annexes.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (13 voix pour),

1/ clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études ;

2/ arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauflieu, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

3/ précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :

- ✓ Monsieur le Préfet de la Somme ;
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Régional des Hauts de France ;
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme ;
- ✓ Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole ;
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Somme ;
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Somme ;
- ✓ Monsieur le Président de la chambre des Métiers et de l'artisanat de la Somme ;
- ✓ Aux communes limitrophes ;

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département de la Somme.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123.18 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois.

4) ACHAT DE MOBILIER SCOLAIRE : DM5.

Madame le Maire indique qu'il y aura 21 élèves en petite section à la prochaine rentrée. Du fait de cet effectif conséquent il est nécessaire d'acheter de nouveaux lits ainsi que des chaises et tables pour la cantine.

Madame le maire propose donc au conseil municipal d'approuver une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix de transférer la somme de 3 500 euros du programme 109 « rénovation des locaux scolaires » au programme 121 « Mobilier scolaire ».

5) DEMANDE DE SUBVENTION AU SENATEUR DUBOIS POUR UNE PLACE DE PARKING POUR HANDICAPES.

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de création d'un parking pour personnes à mobilité réduite pour un montant de travaux estimé à 3 000.00 euros HT correspondant à l'étude du bureau «Véritas ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la réserve parlementaire du sénateur et arrête le plan de financement suivant :

Réserve parlementaire : 1 500.00 euros

Fonds propres : 1 500.00 euros

TVA : 600 euros

6) CONVENTION POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE AVEC LA SOCIETE API.

Madame le Maire fait part de la volonté de la commission scolaire de changer de prestataire pour la fourniture des repas à la cantine à compter du 01 septembre 2016.

Après une mise en concurrence, il s'avère que les tarifs proposés par la société « API RESTAURATION » sont plus attractifs 2,24 euros TTC contre 3.243 TTC pour la société « la Normande ».

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document utile avec la société «API RESTAURATION».

7) FONDS DE CONCOURS SUR EFFACEMENT DES RESEAUX ROUTE DE PLACHY : DM 6

Le fonds de concours définitif dû à Amiens Métropole pour l'effacement des réseaux de la rue du Porissot est supérieur aux prévisions du fait d'un montant de travaux plus conséquent. A l'inverse le fonds de concours dû sur les effacements de la route de Plachy est moins élevé que prévu. Madame le maire propose donc au conseil municipal d'adopter une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix, de transférer la somme de 2 020 euros de l'opération 112 «effacement de l'éclairage public route de Plachy » vers l'opération 106 » effacement de l'éclairage public rue du Porissot ».

Le conseil municipal décide également de modifier l'imputation de l'opération 112 de l'article 2041412 à l'article 2041582.

8) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Raymond DEMOLLIENS

L'Enrobé Coulis à Froid (ECF) prévu rue de la Wardieu sera réalisé dès que les conditions météorologiques le permettront. Le grattage a impacté l'entrée du chemin de la Croix Benoit. Une nouvelle intervention de l'entreprise s'avère indispensable car un trou s'est formé à cet endroit le rendant impraticable.

Monsieur Jean-Maurice DOTTE

La confection du char décidée pour les festivités du 13 juillet est terminée. Le regroupement des enfants est prévu à 20h45 devant la mairie pour un départ à 21h30. Pour le 14 juillet, la mise en place est programmée à 10h00 sur le terrain. Les jeux débuteront dès 16 heures et nécessiteront la mobilisation de 8 personnes.

Monsieur Philippe LECLERC

Suite à la réunion de présentation de L'ALSH, les retours sont positifs et les parents semblent satisfaits de la multiplicité des activités proposées.

Les dossiers d'inscription pour les TAP sont envoyés aux familles. 98 élèves sont inscrits à l'école pour la rentrée 2016-2017.

Il est à déplorer que seulement 6 enfants (3 familles concernées) ont fréquenté la journée garderie organisée le 6 juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

Danièle OLIVIER

Raymond DEMOLLIENS

Jean-Maurice DOTTE

Philippe LECLERC

Patrick SCHIMEL

Maryline VASSEUR

Emmanuel DENORME

Amaury VANDEPUTTE

Nathalie RANSON

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Emmanuelle CHARROUX

Romain FRANÇOIS

Pascale PICARD

Le Maire
Laurence DUVIVIER